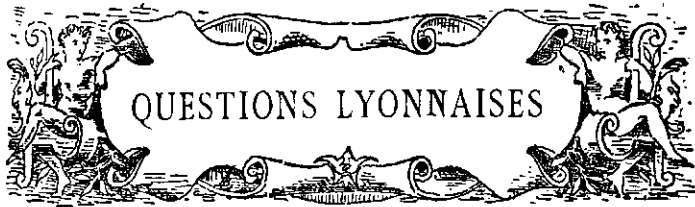


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



TRANSFERT DE L'ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE

Au cours de la séance du Conseil municipal de Lyon du 6 courant, vint en discussion la demande formulée par diverses Sociétés savantes d'occuper l'ancienne Bibliothèque municipale de la rue Gentil.

Le rapporteur de la Commission générale, M. A. Guélin, conclut au rejet de la demande. La raison en est que l'utilisation de ces locaux pour l'École régionale d'architecture de Lyon répond à des besoins plus directs et plus urgents : Cette école, en effet, conclut le rapporteur, « est loin d'être installée au Palais des Arts d'une façon suffisante, notamment en ce qui concerne les loges nécessaires aux élèves pour y effectuer les concours réglementaires. Il n'y a que six loges au Palais des Arts, alors qu'il en faudrait une soixantaine lors des concours d'admission.

« L'École régionale d'architecture n'a pas non plus, faute de place, de salle de moulages pouvant servir également pour les concours de dessin et de modelage. La Bibliothèque est aussi à l'état rudimentaire. Quoi d'étonnant à ce que, malgré un personnel de professeurs très distingués, un grand nombre de ses élèves aillent faire la moitié de leurs études à Paris.

« Sans doute, il vaudrait mieux qu'il n'en fût pas ainsi. Les Ecoles régionales d'architecture, créées en 1906 dans un but de décentralisation artistique, ne devraient pas servir à augmenter le nombre déjà trop considérable des élèves de l'École Nationale des Beaux-Arts de Paris. Elles devraient garder leurs élèves jusqu'à la fin de leurs études, comme l'avait décidé le décret qui les instituait.

« Mais si nous voulons voir rapporter la mesure fâcheuse qui permet aux élèves de quitter l'École régionale de Lyon trois ans avant l'obtention de leur diplôme, si nous voulons voir se fixer à Lyon et dans la région lyonnaise les plus brillants des élèves de cette École, il nous faut permettre aux professeurs et aux élèves de travailler dans des conditions normales ; il nous faut leur procurer l'installation matérielle dont ils ont besoin.

« C'est pour cela, Messieurs, que je vous propose de vouloir bien décider que les locaux de l'ancienne Bibliothèque municipale, rue Gentil, seront affectés à l'École régionale d'architecture de Lyon. »

Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à la suite d'une discussion d'où nous extrayons les passages suivants :

M. RAMBAUD. — Je remercie notre collègue, M. Guélin, d'avoir demandé, dans son rapport, le retrait de la mesure permettant aux élèves de l'École régionale d'architecture de Lyon de finir leurs études à Paris.

Les Ecoles régionales d'architecture ont été fondées dans un but de décentralisation. Tout le bénéfice de cette création est perdu si les élèves peuvent aller continuer leurs études à Paris, après les avoir commencées à Lyon. Je crois que l'École de Lyon est la seule en France qui ait cette autorisation, et elle l'a obtenue à la suite de circonstances et pour des raisons

que je ne veux pas rappeler, mais qui n'existent plus aujourd'hui.

M. LE MAIRE. — J'ai contribué pour une grande part à la création de l'École régionale d'architecture. Dans ma pensée, cette École devait se suffire à elle-même. Ce n'est pas notre rôle de préparer les fruits et de les laisser cueillir par d'autres.

M. GUÉLIN. — Notre collègue, M. Rognon, s'occupe de la question. J'espère que son intervention aboutira à des résultats. D'ailleurs, il s'est formé une Association des Amis de l'École régionale d'architecture, et son attention s'est tout de suite portée sur la question de la modification du régime actuel de l'École. La plupart des membres de cette Association sont d'avis que les élèves devraient, sinon terminer complètement leurs études à Lyon, du moins ne partir à Paris que la dernière année, pour y préparer certains concours.

UN NOUVEAU CONCOURS DE FAÇADES A LYON

En 1909, l'Administration municipale décida l'ouverture d'un concours de façades entre tous les propriétaires ou architectes des immeubles construits sur le territoire de la ville de Lyon pendant les années 1909 et 1910. Par suite de la grève des maçons, le délai pour le dépôt des demandes fut prorogé jusqu'au 30 juin 1911.

Au cours de sa dernière réunion, le Jury émit l'avis que le prochain concours fût étendu aux devantures des magasins et aux autres motifs décoratifs pouvant contribuer à l'embellissement de la ville.

M. l'Architecte en chef de la Ville, tenant compte de cet avis, a préparé un nouveau programme portant ouverture d'un concours pour les façades des maisons, devantures de magasins et autres motifs décoratifs pouvant contribuer à l'embellissement de la ville, et construits à Lyon en 1911, 1912 et 1913.

Le Conseil municipal de Lyon est appelé prochainement à se prononcer sur le point de savoir s'il y a lieu d'ouvrir ce nouveau concours.

L'extension du programme ainsi conçu répond au désir exprimé il y a quelques semaines par notre confrère LETELLIER dans le *Réveil de Lyon*, qui demandait « une prime à la transformation des devantures et des vitrines des magasins ». Nous ne saurions mieux faire que de lui emprunter les arguments qui lui servaient à étayer sa proposition et dont la justesse ne manquera pas de frapper nos lecteurs.

Nous assistons en effet depuis un certain temps à Lyon à une véritable transformation des devantures et des vitrines de nos magasins. Pris d'une louable émulation, c'est à qui, parmi tous, fera le mieux. Nous n'en voulons pour preuve que la plupart de ceux de la rue de la République où, à côté du goût le plus sûr montré par leurs propriétaires, s'allient à profusion les bois les plus précieux et les métaux les plus rares.

Dans cette principale de nos grandes artères le bon exemple s'est généralisé ; en raison de la physionomie nouvelle qu'a acquise la rue de la République, nous nous demandons si, dans l'intérêt général, il n'y a pas lieu de chercher à entretenir cette émulation, à instituer, par exemple, une prime à l'embellissement des devantures et des vitrines à Lyon.

Chaque fois qu'il s'agit d'organiser une fête, de pavoiser, d'illuminer à propos d'un événement, on fait appel aux commerçants. C'est dans leur intérêt, dit-on, et c'est exact. La

Ville en bloc en tire un profit, mais individuellement chacun d'eux aussi. Pourquoi donc les commerçants qui, à grands frais, modernisent leurs magasins et de ce fait contribuent à l'embellissement de la Ville ne trouveraient-ils pas chez elle une participation lorsque des réparations sérieuses rendent une rue ou un quartier plus attrayant ? C'est leur intérêt de moderniser, mais, en réalité, la Ville y trouve également son compte.

Que le propriétaire d'un magasin s'avise de réfectionner sa devanture ou simplement de la repeindre ; qu'il entreprenne de modifier son éclairage, de poser un motif lumineux, la première chose qui se révèle à lui, c'est une taxe à payer ! C'est peu engageant. Pourquoi n'en serait-il pas autrement ? Oui, pourquoi, au lieu de lui demander de suite de l'argent, ne lui en octroierait-on pas, soit en l'exonérant d'un droit pendant une ou deux années, soit en le dégageant pour une période déterminée, proportionnellement à la dépense qu'il engage.

On a créé des récompenses pour les Lyonnais qui fleurissent leurs balcons ou leurs fenêtres. Serait-il moins logique d'en créer pour ceux qui, à grands frais, coopèrent à l'embellissement de la cité, et y attirent ainsi les étrangers ?

Nous ne le pensons pas.

Nous n'avons pas l'intention de tracer ici un programme. Nous n'émettons qu'une idée sur laquelle nous appelons l'attention de la municipalité. Nous serions heureux de voir celle-ci l'étudier.

Certes, nous connaissons l'objection qu'on va nous faire : c'est très joli, mais les recettes de la Ville diminueront. Nous n'en doutons pas. Mais outre qu'elles diminueront dans des proportions peu sensibles, tout acte concourant à l'amélioration d'une grande cité, n'est-il pas dans ces conditions ? Celui-là aurait au moins le mérite d'être équitable vis-à-vis des commerçants en même temps que de coûter fort peu aux contribuables.

LA SÉCURITÉ DU PALAIS DES EXPOSITIONS

Nous avons eu, ces jours derniers, occasion de pénétrer à plusieurs reprises dans les salles où sont exposés, quai de Bondy, les projets de décoration de la mairie du VII^e arrondissement, et de constater en même temps combien rares sont ceux de nos compatriotes qui s'intéressent à tout effort artistique.

A l'une de nos visites, deux personnes se trouvaient là ; pendant notre assez longue station, trois autres survinrent ; une autre fois, un seul visiteur nous tenait compagnie ; puis, une autre fois encore, deux époux échangeaient leurs impressions devant les envois ; enfin, lors d'une nouvelle visite, nous trouvions les salles absolument désertes, elles le restèrent sans doute longtemps après notre départ.

Pour étudier à loisir une telle éclosion de projets, cette situation est certes préférable à la cohue, et à ce point de vue nous sommes loin de nous en plaindre.

Mais nous ne croyons pas inutile de nous étonner qu'on laisse ainsi sans aucun gardien dans les salles un palais où les châssis exposés peuvent être l'objet de la malveillance, et où les vagabonds pourraient trouver un asile ou commettre des dégradations à l'immeuble lui-même.

Bien que, pénétrant par l'huis très parcimonieusement ouvert, il faille passer devant la loge du préposé à la garde du Palais, rien ne s'oppose à ce qu'une fois dans la place on élise domicile dans la salle de concert qui séduit par ses sièges moelleux ou dans les salles d'exposition, malgré leur inconfortable nudité où cependant des chaises invitent à la sieste.

Nous pensons que l'Administration pourrait dans de telles occasions préposer un garde à la surveillance des salles,

comme cela a lieu au Palais du commerce, cependant plus fréquenté, lors des expositions, dans la galerie, du concours du Musée historique des tissus.

Les Projets de Décoration Picturale

de la Mairie du VII^e Arrondissement

La mairie du VII^e arrondissement, celui peut-être de nos édifices récents qui fait la meilleure figure monumentale, vise aussi à être le plus complet au point de vue de la décoration. Nous avons déjà parlé des beaux lustres en bronze du vestibule d'honneur créés par la maison Berlie, dont les appareils d'éclairage constituent le complément indispensable de toute installation moderne. Aujourd'hui nous avons à nous occuper des projets de décoration picturale exposés dans les salles du quai de Bondy depuis le 10 courant.

Le concours, annoncé au début de février dernier, laissait aux concurrents, pour le dépôt des projets, jusqu'au 18 mars, délai si évidemment insuffisant, qu'il a d'ailleurs été prorogé jusqu'au 30 avril.

L'ensemble de la décoration comporte : deux panneaux de 2,03 x 3,50 se faisant vis-à-vis et placés sur les petits côtés de la salle, flanqués chacun de deux panneaux ovales de 1,54 x 1,08 ; et cinq panneaux rectangulaires de 1,53 x 0,79, sur la paroi opposée aux fenêtres de façade. La dépense prévue pour l'exécution est de 20.000 francs ; devant l'un des grands panneaux se trouvera un buste de la République ; quelques-uns des concurrents seulement ont semblé se soucier de la façon dont il se silhouette pour en harmoniser les lignes avec leur composition.

Dans les quatorze projets actuellement exposés et dont plusieurs comportent des variantes, le jury aura à déterminer ceux qui seront admis au second degré. Une remarque dès l'abord s'impose : la quantité l'emporte de beaucoup sur la qualité ; nous ne voulons pas parler de l'exécution qui ne peut être préjugée d'après les ébauches, mais de l'invention, de l'originalité, du sens même dont paraissent totalement dénués certains des projets : il en est même qui dénotent chez leur auteur une ignorance complète de ce que peut-être la décoration intérieure d'un monument et conviendraient à peine à l'illustration d'une publication à bon marché.

L'énumération que nous allons faire n'implique dans notre esprit aucun classement ; elle résulte seulement de la façon dont les projets se sont présentés dans notre visite.

Les principaux sujets du projet *Spes* sont « le mariage devant la Loi » d'un bon agencement, et « les Joies de la Famille » dans un paysage, avec les horizons familiers de la campagne lyonnaise ; ces deux grandes compositions sont bien traitées et dans une tonalité et avec une précision qui conviennent aux dimensions de la salle ; les ovales représentent une « Idylle », les « Premiers Pas », l'« Assistance aux Parents âgés », et la « Protection de la Famille » ; les petits panneaux sont consacrés à des scènes allégoriques bien harmonisées avec le reste. Le dessin est sobre et précis ; la tonalité de tapisseries paraît bien appropriée à la destination.

Si, en poétisant davantage le « Rêve », en rendant moins grotesque « le Réel », et en représentant de façon acceptable « les Quatre Ages », on peut, à la rigueur, trouver les éléments des grands panneaux et des ovales, on se demande ce que signifie dans les autres la représentation des « Cinq Sens » ; l'auteur de *Qu'importe ?* s'y est cru sans doute obligatoirement condamné par le nombre des petits panneaux. Comme maquette de décoration picturale, le simple dessin est-il d'ailleurs suffisant ? Qu'importe, en effet : dessin ou peinture, l'attrait n'en est pas plus grand.

L'auteur du projet *France* affectionne les enfants et les

fleurs, et il sait le prestigieux effet du coloris ; avec quelques touches larges et fougueuses, il indique combien vibrante serait l'exécution ; l'agencement de la scène en arrière du buste est assez heureux ; mais l'ensemble de la décoration est-il bien adéquat à une salle de mariages ?

« Offrande à Vénus », les « Joies de la Vie » et un tas de petites scènes de plein air traitées également à l'antique attestent autant d'ingénuité que de bonnes intentions dans le projet *Si victus non defectus* ; la devise tout au moins, admettant par avance une hypothèse plausible, montre chez son auteur une sereine philosophie, et une intention persévérante pour arriver à mieux.

Dans le *Trèfle à quatre feuilles* (il n'est pas un concours sans cette devise dessinée ou écrite ; porte-t-elle donc tant bonheur ?), l'auteur a traité le panneau en arrière du buste de façon purement décorative, à l'exclusion de toute figure, et ce parti qu'il est le seul à avoir mis en pratique témoigne d'un sens averti ; l'autre grand panneau, où de robustes ouvriers voisinent avec d'immenses fermes métalliques, des cheminées d'usines, etc., figure « le travail » ; comme il y a cinq petits panneaux, il a semblé tout indiqué d'y symboliser les cinq parties du monde, et nous apprenons ainsi qu'elles s'appellent : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, et... l'Humanité ; dans les ovales sont figurées la Jeunesse, l'Amour, la Maternité et la Sérénité, d'un dessin très sûr et d'une tenue très classique. La tonalité est discrète, mais quoique l'auteur ait ajouté un projet de plafond qui ne figurait pas au programme, nous ne voyons pas volontiers quelles agréables réflexions pourrait suggérer une telle décoration dans une salle de mariages.

C'est toute une existence qui passe sous nos yeux, depuis « la Crèche » jusqu'aux « Retraites ouvrières », avec le projet *Nemo* : le travail et les jeux des garçons et des filles garnissent les ovales, et dans les grands panneaux nous trouvons le Printemps et l'Été de la Vie, en des scènes qui ne visent pas à l'allégorie, mais sont des réalités souriantes ; l'ensemble ne manque pas d'une certaine harmonie, traité dans un coloris discret qui semble s'être inspiré de la toile de M. Gaborit, au fond de la salle Rameau.

Il est fâcheux que le projet *Welcome* soit resté inachevé et que l'auteur ait perdu, à exécuter avec trop de détail le dessin architectural ici inutile, un temps qui lui aurait été précieux pour donner quelques touches de couleur à ses deux groupes, dont l'agencement ne manque pas d'intérêt, aux médaillons dont la simplicité n'exclut pas la grâce, et aux autres petits panneaux qui sans doute dans son intention doivent se répéter puisqu'il n'en a dessiné qu'un seul.

« Rappeler aux nouveaux époux leur première idylle, les joies de leurs fiançailles, puis évoquer le bonheur de l'union dans la famille, le berceau prochain et les phases du développement social de l'enfant jusqu'au moment où celui-ci deviendra à son tour chef de famille », telle est la succession naturelle des divers sujets traités dans le projet *Hymen* ; les scènes principales sont « Idylle, la rencontre dans la fête des quais du Rhône » et « le Mariage, la fête des bords de la Saône » ; puis, comme accessoires, « le Foyer » et les âges de l'enfant : « âge scolaire, âge professionnel, âge héroïque, âge sentimental » ; et enfin pour les médaillons, « les jeunes promis, le berceau, l'anniversaire, les vieux époux » avec comme variantes « la jeune épousée, bal champêtre, promenade sur l'eau, les vieux parents ». Cette maquette, traitée aux crayons couleurs, demanderait à recevoir à l'exécution quelques lumières et quelques vigueurs, sa tonalité actuelle un peu grisaille, intéressante pour un tableau isolé, tournerait un peu à l'uniformité pour tout un ensemble décoratif. Elle est en tout cas d'une excellente tenue, d'un développement logique ; ici pas d'abstractions, un réalisme de bon aloi qui reflète bien les idées et les tendances d'une démocratie laborieuse.

Autant la pensée moderne est exprimée dans ce dernier projet, autant l'auteur de *Per Avia* a puisé son inspiration dans l'antiquité : ses douze mois, caractérisés par les signes du zodiaque, sont de charmantes petites scènes qui commentent l'existence de deux êtres « unis l'hiver et l'été, de près et de loin et jusqu'à la fin de leur vie » ; le buste qui doit se trouver en avant d'un des panneaux sert de prétexte au développement d'un escalier d'assez disgracieux effet ; par contre, l'autre panneau est d'une composition savante et d'un charme très séduisant. La même impression heureuse se dégage d'ailleurs de tout ce coloris savant et discret.

Si la décoration devait consister à couvrir de couleurs des surfaces déterminées sans évoquer de pensées, sans faire naître des sensations, le projet *Vita brevis* serait assurément le modèle du genre ; le mieux qu'on en puisse dire est qu'il est tout à fait de mode actuellement, sinon en peinture, du moins dans les tissus qualifiés « bulgares » où l'on trouve les violents coloris heurtés, dont l'emploi ne se pourrait comprendre que pour des affiches destinées à être vues au jour cru du plein air.

Envoyer un projet n° 1 et un projet n° 2, et y ajouter encore des variantes, dénote chez un auteur un louable désir de réussir et une volonté de recherche et de travail qui ne se rebute pas. C'est par ce simple signe ♀ que se distinguent ces châssis ; c'est aussi par la tonalité des bleus et des violets éteints, des verts apâlis, d'où toute crudité de lumière est exclue, pour nous donner la sensation de la sérénité des paysages élyséens, ou la quiétude des existences dénuées d'ambition. La sagacité du visiteur serait sûrement en défaut si les grandes scènes n'étaient qualifiées : « le Rêve », « la Vie », les petites : « l'Enfant, le Jouet, l'Étude, la Jeune Fille, la Mère » ou à la place « rose rouge, vigne, pommier, glycine, rose thé », à moins que vous ne préféreriez « peuplier, bassin, rivière, plaine, pommier » ; mais vous pouvez encore arrêter votre choix dans l'autre projet sur les perspectives majestueuses du « Parc », ou les lignes sinueuses de « la Rivière », tout en contemplant les teintes du matin, du milieu du jour, du crépuscule, du soir et de la nuit, et en comparant les symboles d'amour, fleurs, fruits, maternité.

Le projet n° 3713 est d'un coloris le plus franchement vigoureux ; dans les quatre médaillons sont figurés des amours, mais de tels sujets réclament plus de légèreté de touche ; et quelque magnifiques que soient les gerbes de fleurs enrubannées de tissus tricolores, on trouve un peu uniformes les cinq panneaux qui en sont garnis. Quant aux grandes compositions qui nous font remonter aux temps primitifs, sinon préhistoriques, elles ne constituent pas un bien original attrait.

Ce sont de véritables délices de coloris que présente le P. 30 ; on y trouve les plus chatoyantes nuances des merveilleux spécimens du musée historique des tissus, et d'ailleurs deux panneaux sont consacrés à la soie et aux soieries dont la richesse des nuances s'étale somptueusement, deux autres à des nocturnes dont la nécessité ne s'impose pas d'une manière particulière et celui du milieu à notre vieux pont de la Guillotière. De part et d'autre, des grands panneaux où sont de gracieuse façon symbolisées les « Fiançailles » et la « Maternité », dans des paysages aux vastes horizons et d'allure vraiment décorative. Nous retrouvons les « Saisons », traitées avec une telle délicatesse qu'on les croirait l'œuvre de nos célèbres dessinateurs de fabrique du XVIII^e siècle. Mais il nous semble que l'auteur a oublié qu'il s'agit d'une mairie pour un arrondissement avec lequel l'industrie de la soie n'a que des rapports indirects ; c'est au VI^e arrondissement maintenant que cette décoration pourrait trouver sa place.

Dans les deux panneaux de *Vitam impendere vero*, les Joies de la vie sont exprimées en des scènes rustiques. « Aujourd'hui » montre un robuste gars dont les propos ne laissent pas

insensible une jolie jardinière qui laisse échapper de sa corbeille les fruits qu'elle vient de cueillir, et « Demain », le moissonneur ramenant des champs une abondante récolte, sera accueilli par l'épouse qui lui présente son enfant, et son chien fidèle, muet témoin d'une scène réconfortante. Dans les ovales, les Saisons sont figurées par des amours qui ne rappellent que de loin les tendres carnations et les attitudes grasseuilletes de ceux de Boucher. Dans les petits panneaux un coq sonne l'« Heure du Réveil », des abeilles symbolisent l'« Heure du Travail », un insidieux Cupidon bande son arc, alors que voltigent des papillons à l'« Heure du Soleil », des moutons paissent à l'« Heure du Crépuscule », et un cygne passe l'« Heure du Repos » sur des eaux céruléennes. Si le dessin est un peu sommaire, la coloration est chaude et les scènes sont rendues avec sincérité.

De tout cet ensemble d'envois un très petit nombre seulement indiquent un réel effort artistique et sortent de la banalité : le concours avait pourtant de quoi tenter les talents, mais rares sont ceux qu'on peut vraiment qualifier d'œuvre dénotant une pensée, un sens bien déterminé comme pouvait le permettre le but précis d'une telle décoration. En tout cas, nous ne voyons pas auquel se pourrait appliquer cette définition que « l'artiste est le révélateur de la vie, et de la beauté de la vie, aux âmes quotidiennes ».

Après que le jury aura opéré une première sélection, les concurrents auront à produire un fragment achevé qui permettra de se rendre un compte exact non plus seulement de l'effet décoratif, mais de la valeur picturale.

Henri SOLU.

DÉJEUNER AMICAL

offert à M. PANSU, président de la Chambre syndicale de Lyon.

Très nombreux furent les membres du Conseil d'administration de la Chambre syndicale lyonnaise qui répondirent à l'appel des organisateurs et vinrent, le 3 mai 1913, à midi, au restaurant Chalamel, pour fêter le Président dont ils appréciaient depuis longtemps le dévouement. Ils étaient heureux de consacrer quelques instants, soustraits à leurs affaires, à celui qui est, M^e Quak le disait en termes très élevés, un bon citoyen, au sens le plus noble du mot, parce que, sans hésiter, sans se laisser rebuter par l'indifférence des uns, par le mauvais vouloir des autres, il emploie tous les jours plusieurs heures à la défense des intérêts de la collectivité et à l'œuvre dont il a accepté la charge, en pleine conscience des devoirs qu'il assumait et en pleine volonté de les accomplir dans leur entier.

M. Berlie, président de la Fédération régionale, député du Rhône, présidait ayant à sa droite, M. Pansu, M. Pétavit, président d'honneur de la Chambre ; à sa gauche, M. Lioret, président de la Chambre de Valence, M^e Quak, puis MM. Puvilland, vice-président ; Buttin, trésorier ; Dubois, secrétaire, et les membres de la Commission d'organisation, MM. Brunet, Lafosse, Millet, Raffenot et Sèbe.

M. Sèbe porta le premier toast, puis M. Berlie dit, en termes simples et délicats, le but de cette fête de famille et en définit la signification. Elle veut, non pas payer une dette de reconnaissance, mais seulement marquer qu'on sait l'avoir contractée, et il se félicite d'avoir pu, pour sa part, obtenir du Gouvernement qu'une distinction vint récompenser le véritable mérite. A M. Pansu, il associa MM. Solle et Gagnieu, et c'est au milieu des applaudissements unanimes qu'il porta la santé des nouveaux promus.

M. Lioret porta celles des trois présidents qu'il avait vu se succéder à la tête de la Chambre de Lyon : MM. Berlie, Pétavis et Pansu, et qu'il avait pu apprécier à leurs œuvres.

Les paroles de M. Lioret furent d'autant plus applaudies que tous ses auditeurs savaient qu'il parlait de ce qu'il con-

naît bien : les qualités qui font un bon président, et il se trouve que les entrepreneurs de Valence sont si convaincus de ce fait qu'ils l'ont condamné à la présidence à perpétuité.

M. Pansu remercia en termes émus, et, M^e Quak termina la série des toasts par un très bel éloge de la Chambre de Lyon et de l'esprit syndical.

JURISPRUDENCE

TRAVAUX PUBLICS. — RESPONSABILITÉ DES ARCHITECTES ET ENTREPRENEURS. — POINT DE DÉPART DU DÉLAI DE GARANTIE DÉCENNALE.

Le point de départ du délai de dix ans fixé par les articles 1792 et 2270 C. C. pour la responsabilité des architectes et entrepreneurs, en cas de destruction partielle de l'ouvrage, est la date d'achèvement des travaux, encore bien que le maître de l'ouvrage en ait pris possession avant le complet achèvement. (Conseil d'Etat, 15 novembre 1911. — 38.613. — Commune de Longlaville. — MM. Guillaumot, rapporteur ; Corneille, commissaire du Gouvernement. — M^{es} Lefort, Talamon, Hannotn, avocats.) (Lebon, 1911, p. 1044.)

Vu la requête présentée pour la commune de Longlaville... et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un arrêté, en date du 27 mai 1909, par lequel le Conseil de préfecture du département de Meurthe-et-Moselle a rejeté comme non recevable, par suite de l'expiration du délai de prescription, l'action en garantie qu'elle avait dirigée, par application des articles 1792 et 2270, contre le sieur Lanternier, architecte, et les sieurs Redon, Carron et Lahure, entrepreneurs de travaux publics, qui avaient concouru à la construction de l'église ; — ce faisant, attendu que le Conseil de préfecture, pour motiver sa décision, a prétendu assimiler à la réception définitive des travaux la prise de possession de l'église par le maître de l'ouvrage ; que cette assimilation ne saurait être admise, ainsi qu'il résulte de l'opinion des auteurs et de la jurisprudence, notamment d'un arrêt de la Cour de Paris du 6 juin 1894 ; que la prise de possession peut d'autant moins être tenue pour équivalente à une réception définitive, dans l'espèce, qu'à la date où elle s'est produite, les travaux n'étaient pas terminés ; que, d'autre part, l'article 47 du cahier des charges de l'entreprise prévoyait formellement que la réception définitive ne pourrait être suppléée par l'entrée en jouissance de l'église par la commune ; que, dès lors, la réception définitive n'ayant eu lieu que le 21 janvier 1889, l'action de la commune était recevable, puisqu'elle avait été exercée à la date du 16 janvier 1909 ; déclarer recevable l'action de la commune requérante ; lui allouer le bénéfice de ses conclusions de première instance ; et condamner les défendeurs aux dépens ;

Vu le mémoire en défense présenté par le sieur Lanternier, architecte... et tendant à ce qu'il plaise au Conseil rejeter le pourvoi avec dépens, par ces motifs que la doctrine et la jurisprudence constante du Conseil d'Etat reconnaissent que le délai de prescription de l'action en garantie qui peut être exercée, par le maître de l'ouvrage, tant contre l'architecte que contre les entrepreneurs, en vertu de l'article 1792 C. C., court à compter de la prise de possession de l'immeuble ; que la circonstance qu'au moment de l'entrée en jouissance, les travaux ne seraient pas absolument terminés, ne serait pas de nature, alors surtout que les travaux à terminer ne présenteraient qu'une importance minime, à influencer sur le principe ci-dessus formulé ; qu'au surplus, lors de la prise de possession, par la commune requérante, de l'église de Longlaville et de l'inauguration de cet immeuble, par la célébration des offices du culte, les travaux étaient presque terminés ;

Vu la loi du 28 pluviôse an VII, les articles 1792 et 2270 C. C. ; Considérant que si le délai de dix ans fixé par les articles 1792 et 2270 C. C. pour l'exercice de l'action en responsabilité

contre les entrepreneurs et les architectes court du jour de la prise de possession par le propriétaire des constructions après leur achèvement, il résulte de l'instruction qu'à la date du 7 août 1898, jour où le culte a été célébré pour la première fois dans l'église, les travaux n'étaient pas complètement terminés, et qu'ils ne l'ont été que le 21 janvier 1899; que l'action en responsabilité contre l'architecte et les entrepreneurs ayant été introduite devant le Conseil de préfecture, par la commune, le 16 janvier 1909, c'est à tort que l'arrêté attaqué l'a rejetée comme éteinte par la prescription... (Arrêté annulé; parties renvoyées devant ledit Conseil pour y être statué au fond ce qu'il appartiendra; dépens de première instance et d'appel mis à la charge des défendeurs au pourvoi).

CONCOURS

LYON

INSPECTEUR AU SERVICE MUNICIPAL D'ARCHITECTURE (*Résultats.*)

Les épreuves de ce concours ont eu lieu les 21 et 22 avril 1913. Trois candidats y ont pris part. Ils se sont classés dans l'ordre suivant : MM. BRILLE, MAZARD, GAUTHIER. — En conséquence, M. BRILLE a été désigné pour occuper l'emploi.

SOUS-INSPECTEUR AU SERVICE MUNICIPAL D'ARCHITECTURE
(*Résultat.*)

Ce concours a eu lieu les 21, 22 et 23 avril 1913. Deux candidats y ont pris part. Ils se sont classés dans l'ordre suivant : MM. GRUFFAT et SERPOLIER. — M. GRUFFAT a, en conséquence, été désigné pour occuper, à titre d'essai, l'emploi dont il s'agit.

DÉCORATION PICTURALE DE LA MAIRIE DU VII^e ARRONDISSEMENT
(*Résultats.*)

Le jury, dans sa séance du 15 mai, a retenu, pour le concours au second degré, les trois projets suivants :

Trèfle à quatre feuilles, M. GUILLERMIN; *Hymen*, M. ADRIEN GODIEN; *Cercle surmontant une croix*, M. COMBET-DESCOMBES.

L'exposition des projets reste ouverte au Palais du quai de Bondy jusqu'au 23 courant.

UNION ARCHITECTURALE

L'Union Architecturale de Lyon ouvre pour 1913 un concours de croquis, qui doivent être remis avant le 1^{er} octobre. Nous en donnerons, dans notre prochain numéro, le programme que nous recevons alors que nous sommes sous presse.

ÉCOLE RÉGIONALE D'ARCHITECTURE DE LYON

CONCOURS D'ADMISSION

Les épreuves du concours d'admission à l'École régionale d'architecture de Lyon (2^e session de l'année scolaire 1912-1913) commenceront le lundi 9 juin prochain, à 8 heures du matin.

Seront seuls admis à y prendre part les candidats qui auront déposé au Secrétariat du Palais des Arts, place des Terreaux, avant le vendredi 30 mai, à 4 heures de l'après-midi, une demande écrite indiquant leurs nom et prénoms, leur domicile et celui de leurs parents.

Nul ne peut obtenir son inscription, s'il a moins de quinze ans ou plus de trente ans révolus.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Secrétariat du Palais des Arts, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

CETTE

BOURSE DE COMMERCE

Un concours est ouvert, entre les architectes français, pour la construction, à Cette (Hérault), d'une Bourse de commerce, avec ses dépendances : locaux de la Chambre et du Tribunal

de commerce, dans la limite d'une dépense de 300.000 francs.

Prime de 1.800, 1.100 et 600 francs aux auteurs des meilleurs projets. Ceux-ci devront être déposés aux bureaux de la Chambre de commerce de Cette, 35, quai de Bosc, avant le 30 août prochain.

LE GROUPE SCOLAIRE DU QUAI DE JAYR

L'architecture scolaire est restée en France trop longtemps esclave d'une formule en vertu de laquelle il semblait qu'il n'y eût pas la moindre place sinon pour l'art même, tout au moins pour une esthétique appropriée. L'Angleterre et la Suisse nous fournissaient pourtant l'exemple de ce que peut produire une sage fantaisie dans l'extérieur, tout en observant pour les dispositions et les aménagements les plus strictes règles de l'hygiène qui, dans de telles constructions, sont primordiales.

Il semble qu'à Lyon, depuis quelques années, on ait su s'inspirer de tels principes, et le nouveau groupe scolaire du quai Jayr, qu'après le *Bulletin de la Société Académique d'Architecture*, le distingué architecte M. I. Collomb veut bien nous autoriser à reproduire, vient en donner une preuve manifeste.

Séduits par la belle ordonnance de la façade sur le quai, nous en exprimons à M. Collomb nos vives et sincères félicitations, et nous étions curieux de savoir comment il avait été amené à lui donner son caractère tout en conservant l'allure de simplicité qui sied à ce genre d'édifice et en ménageant l'éclairage et l'aération voulus : « C'est bien simple, nous a-t-il répondu avec la modestie qui égale son talent; il suffit de répondre aux exigences du plan par des façades étudiées dans le sentiment du sujet, sans se départir de la ligne, si l'on a traité de grandes surfaces. L'école doit offrir, sans luxe, une impression d'art et de gaieté. »

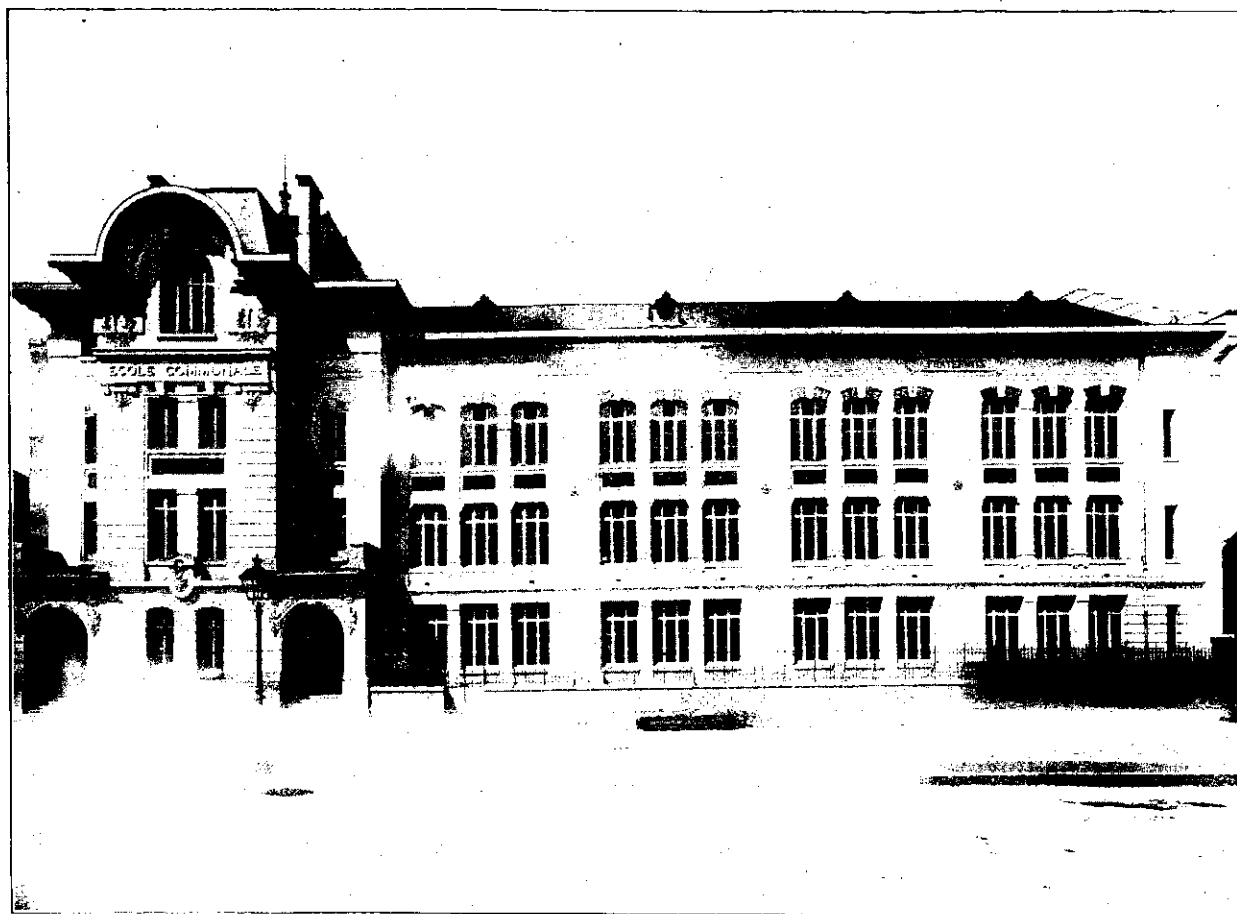
C'est bien simple, en effet, quand tout est terminé et le résultat brillamment obtenu, comme en permettent de juger les plans et façades que nous reproduisons; mais nous sommes bien placés, et les lecteurs de *la Construction Lyonnaise* n'ont pas besoin que nous y insistions, pour connaître le coefficient de travail qu'exige un semblable résultat. Nous nous garderons donc d'en dire plus, pour respecter le vœu de l'artiste en limitant ici nos éloges que nous nous bornerons à résumer par cette vérité, très simple également : M. Collomb a hautement honoré l'architecture lyonnaise.

Voici maintenant les entrepreneurs qui ont apporté à cette œuvre leur collaboration éclairée.

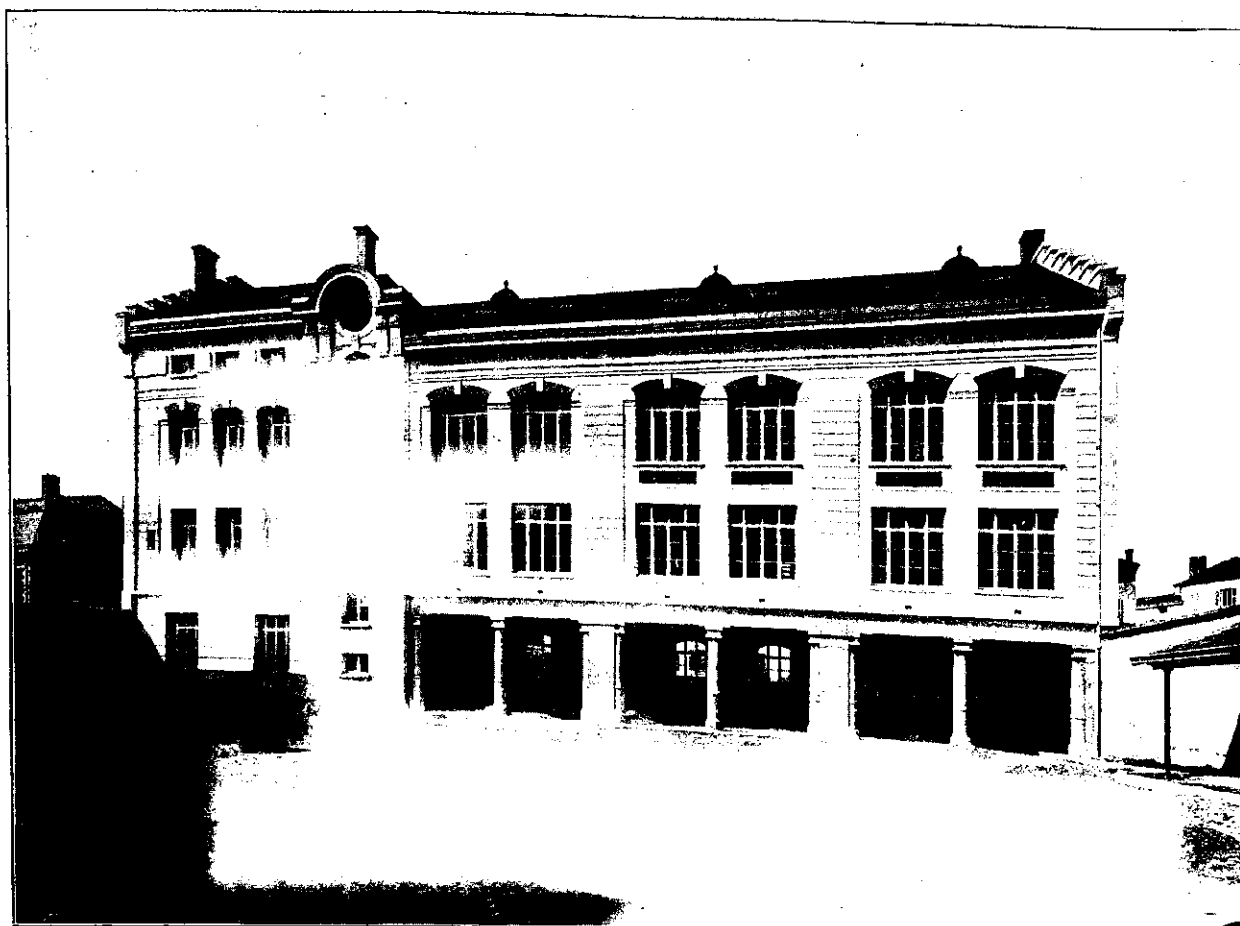
Terrassements, MM. SOLY et LEDIEU; pilotis simplex représentés, par MM. SOLY ET CIE; maçonnerie, MM. TABOURY et FARAT; pierre dure, SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VILLEBOIS; pierre mi-dure, M. SERIN; pierre tendre, M. HUGUES; planchers en béton armé, système Considère, représenté par M. PÉROL; ciments, M. MALLET; carrelages, MM. BOULENGER ET CIE; charpente en bois, SOCIÉTÉ DES CHARPENTIERS DU RHÔNE; menuiserie, M. CAVARD; charpente métallique, MM. HOSTEIN ET CIE; gros fers, serrurerie, M. GODARD; zinguerie, ferblanterie, M. GAUTHIER; plâtrerie, peinture, MM. MICHELLETY ET GONNETAND; fumisterie, marbrerie, M. LARRIBE; vitrerie, M. PÉDRINIS; distribution d'eau, appareils, lavabos, MM. PÉTAVIT ET BENASSY; distribution du gaz, SYSTÈME PINTSCH; appareils sanitaires, briques émaillées, M. CHATOUX; horloge, M. OBOBEY-CADET.

La sculpture formait en outre un lot spécial dont l'excellent artiste CHOREL a été chargé, et comprenant les retombées des arcs d'entrée, l'élégante figure du pavillon et les initiales de Lyon, entourées de palmes, dont les reliefs agrémentent cette partie, tout le reste conservant une sobre simplicité.

CARNUTENSIS.



GROUPE SCOLAIRE. — ÉCOLE DE FILLES, QUAI JAYR : façade sur le quai.



GROUPE SCOLAIRE. — ÉCOLE DE GARÇONS, RUE SAINT-CYR : façade sur cour.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

20

Service municipal d'architecture.

Par arrêté du 7 mai courant, M. BRILLE (Henri), sous-inspecteur au service de l'architecture, a, ensuite du concours qui a eu lieu les 21 et 22 avril dernier, été nommé inspecteur à ce même service, à dater du 1^{er} mai 1913.

Décisions approbatives.

Par décret du 22 février 1913, M. le Président de la République a approuvé la soumission de M. Penelle, en vue de l'exécution de travaux de sculpture extérieure à l'hôtel de la Mutualité.

Par divers décrets du 25 février 1913, M. le Président de la République a approuvé les soumissions souscrites par MM. :

1° Georges Monney (établissements de sols sans joints au Muséum d'histoire naturelle) ;

2° Bertin et Ciancia (travaux de mosaïque à l'hôtel de la Mutualité) ;

3° Vernay et Gouttebauge (établissement d'une fosse étanche au Muséum d'histoire naturelle) ;

4° Jean Tournaud (établissement des cloisons des cabines des bains-douches et water-closets au groupe scolaire de la Buire) ;

5° Gilardi et Rollet (installation de persiennes en fer à l'hôtel de la Mutualité) ;

6° Gire frères (installation du chauffage, des water-closets et bains-douches à l'école maternelle de la rue Tissot) ;

7° Mathias et Croppi (installation d'un chauffage à vapeur à basse pression au Lycée de garçons des Brotteaux) ;

8° Gil (travaux de stuc nécessaires à la restauration des escaliers Nord et Sud des pavillons sur cour de la place de la Comédie, à l'hôtel de ville) ;

9° Bertin et Ciancia (travaux de mosaïque au groupe scolaire de la Madeleine), et Jean Tournaud, pour exécution de cloisons en briques émaillées, pour bains-douches et cabines-vestiaires, au même groupe.

Travaux aux groupes du quartier Bêchevelin.

En suite des propositions de divers entrepreneurs, provoqués par M. Santu, architecte, pour l'exécution des travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité de la salle de chaudière placée en sous-sol et celle de la toiture-terrasse de l'école maternelle, le Conseil municipal a décidé de les confier respectivement à M. Mathéy, moyennant 13.700 francs, pour les travaux d'étanchéité, et à M. Jangot, moyennant 1.911 francs, pour la toiture-terrasse.

Etablissement des trottoirs des Abattoirs.

Les travaux d'établissement de trottoirs asphaltés aux abattoirs et marchés aux bestiaux de la Mouche devant, en raison de l'Exposition de 1914, être achevés dans un très court délai, le Conseil municipal a adopté les conclusions du rapport du maire, appuyées par M. Rambaud, rapporteur de la Commission générale, confiant ces travaux à la Compagnie l'Asphalte, adjudicataire de l'entreprise de constructions et d'entretien, aux conditions de son marché, qui comporte un rabais de 30 %.

Conduites d'eau, robinets et travaux de fontainerie des Abattoirs.

Une adjudication publique ne paraissant pas devoir donner pour ces travaux spéciaux et fournitures des conditions aussi avantageuses que celles qui résultent de l'adjudication des entreprises municipales de cette nature en cours, il est proposé au Conseil qu'ils seront effectués par les entrepreneurs adjudicataires du Service municipal des eaux, en vertu de leurs marchés, à l'exception des appareils spéciaux qui feront l'objet de traités de gré à gré au mieux des intérêts de la Ville.

Planchers en ciment armé de l'Ecole maternelle du quartier de la Martinière.

A la suite du concours public ouvert en vue de l'exécution de ces travaux, la Commission a retenu comme la plus avantageuse le projet présenté par MM. Pichon et Moulin, entrepreneurs à Villeurbanne, et qui comporte une dépense de 21.300 francs contre une prévision du devis de 19.900 francs.

Installation d'appareils sanitaires à l'Hôtel de la Mutualité.

Cinq projets ont été admis au concours public ouvert pour la fourniture et l'installation des appareils sanitaires destinés à l'Hôtel de la Mutualité. Celui qui a été retenu comme étant le plus avantageux était présenté par MM. Vinet, Gontrand et Cie, moyennant une somme de 4.468 fr. 65.

Le pavage en bois.

M. Bienvenu, inspecteur général de la voirie de Paris, signale qu'en ce qui concerne le pavage en bois des rues et des avenues, de nouvelles méthodes de construction doivent être employées. Ces méthodes permettent d'espérer que les pavages en bois dureront dorénavant près de dix années, tout en supportant les effets de la circulation intense des automobiles et des camions automobiles. Le procédé consiste à injecter d'huile, portée à une haute température, les pavés. Ces derniers deviennent dès lors si résistants, tout en restant élastiques, que la durée du pavage est plus que doublée.

Débouché pour matériaux de construction en Espagne.

Les *Nachrichten für Handel und Industrie*, de Berlin, signale que, par suite du projet d'assainissement de la ville de Séville, un grand nombre de maisons vont être démolies et beaucoup de rues seront élargies. Tous les matériaux de construction trouveront de bons débouchés dans cette région.

Les études pour l'utilisation des forces motrices du Haut-Rhône.

Récemment est arrivée à Bellegarde une Commission composée de cinq géologues, désignés par le Ministre des travaux publics, pour faire une étude et un rapport sur les conditions géologiques des bords du Rhône, jusqu'en aval de Génissiat et en amont de Bellegarde, et plus particulièrement aux endroits où seraient construits les barrages des deux grands projets d'aménagement hydroélectrique du Haut-Rhône : 1° le barrage unique de Génissiat, présenté par MM. Harlé Blondel et Mahl ; 2° le projet en deux parties, avec deux barrages, un à Malpertuis et l'autre au-dessus de la perte du Rhône, présenté par la Société des Forces hydrauliques de Malpertuis et par la Société des Forces hydrauliques du Rhône.

Cette Commission s'est rendue à Génissiat, où elle a visité le barrage Harlé, puis a poussé son étude, en suivant le Rhône, jusqu'à Seyssel. Elle doit revenir à Bellegarde, où elle visitera l'usine hydro-électrique existante.

Hospices civils de Lyon.

Adjudication, le mardi 20 mai 1913, passage de l'Hôtel-Dieu, 56, par devant M^e Berger, notaire à Lyon, rue Puits-Gaillot, 1, à 14 heures, de deux appartements de la maison, 8, grande rue de la Croix-Rousse. Surface 65 mq. chacun. Mise à prix : 6.000 francs.

Le prix est payable un quart comptant, le reste dans un délai de dix années.

Renseignements à l'Administration centrale des Hospices, passage de l'Hôtel-Dieu, 56.

Vente d'immeuble domanial.

Samedi 24 mai, à 2 heures, à la Préfecture du Rhône, il sera procédé à la vente aux enchères publiques d'une maison située à Lyon, rue Bouteille, 4, d'une contenance approximative de 37 mètres carrés, comprenant un rez-de-chaussée avec caves et cinq étages desservis par un escalier en colimaçon, et qui se composent respectivement d'une pièce et d'un cabinet d'aisances.

Mise à prix : 5.000 francs.

On peut prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des domaines de Lyon et au Bureau des domaines de Lyon, 20, rue de la Part-Dieu.

Nécrologie.

La grande famille du Bâtiment a appris avec un profond regret le décès, le 7 courant, à l'âge de soixante et un ans, de M. Lucien SOULÉ, officier de la Légion d'honneur, membre de la Chambre de commerce de Paris et du Conseil supérieur du Travail, Président honoraire de la Fédération nationale du Bâtiment et des Travaux publics, aux destinées de laquelle il présida de 1905 à 1908. Homme profondément bon, il avait rendu, durant sa laborieuse carrière, d'éminents services aux industries du bâtiment, tant par sa haute intelligence que par son expérience et par ses conseils éclairés.

Distinctions honorifiques.

Ont été nommés *officiers d'Académie*, MM. CHEVALIER, architecte à Nice ; CONTE, architecte à Marseille ; MALEVAL, architecte à Nice ; TUR, architecte à Nice.

Dégrèvements d'impôts.

La Chambre syndicale des Propriétés immobilières de la ville de Lyon et de sa banlieue, qui compte plus de 4.000 adhérents, rappelle que parmi ses services figure celui de la *vérification gratuite* des feuilles de contributions et taxes, avec demandes en réduction, s'il y a lieu. *Les intéressés n'ont à supporter que les frais de papier timbré.* Ce service fonctionne avec le concours de M. Grailhe, contrôleur principal des Contributions directes en retraite. Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau de la Chambre syndicale, rue Pierre-Corneille, 72, de 9 à 11 heures.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 26 avril au 9 Mai 1913

- Rue du Transvaal. Annexe. Propr., M. Terranoire, y demeurant.
- Rue Les Maçons. Maison. Propr., M. Louis Auguste, rue de Marseille, 39.
- Avenue Berthelot, 192. Exhaussement. Propr., M. Goy, 152 cours Tolstoï, Arch., M. Pratique, cours Lafayette, 299.
- Rue Clément-Marrat. Maison. Propr., M. Boulet, rue Léon-Tolstoï, 63. Arch., MM. Robert et Cholat, rue de la Barre, 12.
- Rue Servient, angle rues Créqui et Vendôme. Exhaussement d'une usine. Propr., MM. Gorse frères, y demeurant.
- Place Vendôme, 3. Usine annexe. Propr., Mme veuve Barbier et M. Guiot, y demeurant.
- Rue Gandotière, 13. Maison. Propr., M. Fournier, rue Sébastopol, 34.
- Rue Paul-Bert, 233. Exhaussement. Propr., M. Bouvier, y demeurant. Arch., M. Curny, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64.
- Rue Stéphane-Coignet, 31. Maison. Propr., M. Lebeau, y demeurant.
- Rue Stéphane-Coignet, 28. Annexe. Propr., M. Dallard, y demeurant.
- Grande rue de Cuire, 18 bis. Bâtiment. Propr., M. Orcel, rue Jean-Baptiste-Say, 15.
- Rue de Bonnel, 54. Hangar. Propr., MM. Pitiot et C^{ie}, y demeurant.
- Chemin Baraban, 26. Maison. Propr., M. Frize, 87, boulevard du Nord. Arch., MM. Revol et Rigard, rue Ferrandière, 31.
- Chemin Croix-Morlon au chemin de l'Asile. Entrepôt. Propr., M. Rossillol, rue Béchevelin, 111.
- Chemin des Pins, 11. Atelier. Propr., M. Mérieux, y demeurant. Entrepr., M. Mayen, rue Paul-Bert, 214.
- Chemin Saint-Alban, angle rue Nouvelle. Maison. Propr., M. Guinot, y demeurant.
- Rue Saint-Bruno, 3. Maison. Propr., M. Vêrilhac, y demeurant. Arch., M. Cimon, avenue de Saxe, 93.
- Rue Nouvelle, entre le chemin de Croix-Morlon et le chemin de l'Asile. Maison. Propr., M. Perraud, y demeurant.
- Avenue de Saxe, 237. Exhaussement. Propr., M. Dumollard, y demeurant. Entrepr., M. Malazeirat, rue Molière, 154.
- Route de Vienne, 143. Maison. Propr., M. Lancelot, 141, route de Vienne, 141. Arch., M. Payet, cours Gambetta, 21.

Avenue Leclerc, 134. Construction. Propr., Manufacture Lyonnaise de matières colorantes, y demeurant.

Place de l'Abondance, 3. Magasins et entrepôts. Propr., Société anonyme immobilière de l'Abondance, quai de Retz, 18. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

Chemin Debourg, angle avenue de Saxe. Bâtiment. Propr., M. Clamaron, y demeurant.

Rue Nouvelle, entre le chemin de l'Asile à Croix-Morlon. Maison. Propr., M. Vaury, chemin des Culattes, 163.

Rue Cité-Part-Dieu, 10. Ecurie-fénière. Propr., Union des marchands de charbons en détail, y demeurant. Arch., M. Boulud, rue Emile-Zola, 1, Grande rue de Cuire, 71. Maison. Propr., M. Baud, grande rue de Cuire, 26.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil	
16 Mai 1913		
Cuivre en lingots affiné	205 »	210 »
— en planche rouge	240 »	245 »
— — jaune	210 »	215 »
Étain Banca en lingots	610 »	615 »
— Billiton et détroits en lingots	600 »	605 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	53 50	54 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	60 »	61 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	65 »	66 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	84 50	85 50
— — — Autres marques	83 50	84 50
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	260 »	» »
— laminé	570 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	23 »	23 50
Fer à double T. AO	22 50	23 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	25 »	26 »

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 28 avril. — *Mairie de Lyon.* — Travaux de ciment des abattoirs de la Mouche. — 1^{er} lot. Montant, 21.000 fr. Soumissionnaires : MM. Robert, à Vichy, 1,05 p. 100. — Berby, 3,15 p. 100. — Laschamp, 5,25 p. 100. — Adjud., MM. Marion frères, rue Lafayette, 44, à Rouen, 21,20 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Montant, 23.000 fr. Soumissionnaires : MM. Berby, 3,50 p. 100. — Laschamp, 4,75 p. 100. — Adjud., MM. Marion frères, rue Lafayette, 44, à Rouen, 21,20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Montant, 19.000 fr. Soumissionnaires : MM. Berby, 3,75 p. 100. — Laschamp, 4,25 p. 100. — Adjud., MM. Marion frères, rue Lafayette, 44, à Rouen, 21,20 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Montant, 22.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Chenaud, 2,60 p. 100. — Berby, 5,25 p. 100. — Laschamp, 8,05 p. 100. — Marleix, 10,35 p. 100. — Pénelon, 11,85 p. 100. — Vernay et Goutteberge, 14,60 p. 100. — Jeannot, 15 p. 100. — Adjud., MM. Marion frères, rue Lafayette, 44, à Rouen, 15,60 p. 100 de rabais.

Rhône. — 2 mai. — *Mairie de Lyon.* — Vente des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés, 18, 20 et 22, rue de la Tourette, et 1, rue Ornano. Mise à prix, 500 fr. Soumissionnaire : M. Peyratoux, 600 fr. Adjud., M. Mougeolle, rue de la Buire, 59-61, à Lyon, au prix de 656 fr.

Bouches-du-Rhône. — 7 avril. — *Mairie de Marseille.* — Construction de groupes scolaires. 1^o Boulevard Fenouil, quartier de l'Estaque-Gare. — 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 5.000 fr. Adjud., MM. Reynier et Elléna, rue de l'Alliance, 15, à Marseille, 26 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 117.000 fr. Adjud., MM. Reynier et Elléna, 19,10 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 6.200 fr. Adjud., M. Descloux, 65 bis, boulevard Rabatau, à Marseille, 20,10 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 10.000 fr. Adjud., M. Vachez, 34, rue Sainte-Famille, à Marseille, 26,20 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Jalousies. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. M. Koelbel, 54, cours Lieutaud, à Marseille, 23 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Mobilier. Montant, 6.000 fr. Adjud., MM. Rambaldi et Chappe, 109, avenue de la Capelette, à Marseille, 31 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 30.500 fr. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 7.800 fr. Adjud., M. Gros, chemin de l'Eglise, l'Estaque, à Marseille, 21,50 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Peinture, papiers peints. Montant, 5.100 fr. Adjud., M. Rigal, 10, place Marceau, à Marseille, 43,80 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Vitrerie. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Jean Ronaire, quartier Saint-Henri, à Marseille, 35,50 p. 100 de rabais. — 2^e Quartier de Pont-de-Vivieux. 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 1.900 fr. Adjud., M. Durand, 142, cours Lieutaud, à Marseille, 14 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 67.000 fr. Adjud., M. Drevet-Perrin, quartier Sainte-Marguerite, à Marseille, 14,20 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 3.800 fr. Adjud., M. Descloux, 18 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 7.200 fr. Adjud., M. Vachez, 26,50 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Jalousies, Montant, 1.000 fr. Adjud., M. Campagnani, 6, rue Navarin, à Marseille, 22 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Mobilier. Montant, 3.800 fr. Adjud., M. Villaret, 22, rue Moulet, à Marseille, 22 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 17.800 fr. Non adjugé. — 8^e lot. Zinguerie, plomberie, Montant, 6.900 fr. Non adjugé. — 9^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 2.800 fr.

Adjud., M. Cauvet, 27, rue Saint-Jacques, à Marseille, 38,10 p. 100 de rabais.

Bonches-du-Rhône. — 9 avril. — *Mairie de Marseille.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un groupe scolaire au quartier de la Timone. — 1^{er} lot. Terrassement. Montant, 11.000 fr. Adjud., M. Bertagne, 75, boulevard Vauban, à Marseille, 33 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 96.000 fr. Adjud., M. Vidy, 27, boulevard du Chemin-de-Fer, à Marseille, 16 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 5.000 fr. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Vachez, 32, rue Sainte-Famille, à Marseille, 27,20 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Jalousies. Montant, 800 fr. Adjud., M. Guignon, 115, rue Sainte-Cécile, à Marseille, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Mobilier. Montant, 4.500 fr. Adjud., M. Olivier, à Simiane, 23,10 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 16.000 fr. Adjud., M. Niel, 39, rue Bédarride, à Aix, 12 p. 100 de rabais. — 8^e lot. Zinguerie. Montant, 8.000 fr. Non adjugé. — 9^e lot. Peinture. Montant, 3.500 fr. Adjud., M. Coulet, 148, rue Breteuil, à Marseille, 38,50 p. 100 de rabais. — 10^e lot. Vitrerie. Montant, 950 fr. Adjud., M. Cornet, 4, cours Gouffé, à Marseille, 30,10 p. 100 de rabais. — 2^e Construction d'une école maternelle, rue Pommier. — 4^{er} lot. Terrassement. Montant, 4.600 fr. Adjud., M. Troubat, 147, rue Saint-Louis à Marseille, 25 p. 100 de rabais — 2^e lot. Maçonnerie. Montant, 38.000 fr. Adj., MM. Julien frères, 53, rue Consolat, à Marseille, 10,50 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant, 2.500 fr. Non adjugé, minimum de rabais non atteint. — 4^e lot. Menuiserie. Montant, 6.500 fr. Adjud., M. Vachez, 27,20 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Jalousies. Montant, 700 fr. Adjud., M. Guignon, 15 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 11.000 fr. Non adjugé. — 7^e lot. Zinguerie. Montant, 4.300 fr. Non adjugé. — 8^e lot. Peinture. Montant, 2.200 fr. Adjud., M. Coulet, 38,50 p. 100 de rabais. — 9^e lot. Vitrerie. Montant, 1.600 fr. Adjud., M. Cornet, 30,10 p. 100 de rabais.

Côte-d'Or. — 12 avril. — *Mairie de Dijon.* — Pavage d'une partie de la place Auguste-Dubois. Montant, 20.000 fr. Soumissionnaires : M. Groueix, prix du devis. — MM. Deschênes, 3 p. 100. — Platret, 4 p. 100. — Conord et E. Martin, 5 p. 100. — Adjud., M. André Martin, 13, rue de Tivoli, à Dijon, 7,15 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 7 mars. — *Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône.* — Saint-Jean-de-Vaux. Travaux d'aménagements pour écoles de garçons et mairie. — 1^{er} lot. Maçonnerie, charpente, etc. Montant, 5.660 fr. Soumissionnaires : MM. Rigaud, 7 p. 100. — Martin père et fils, 1 p. 100. — Martin Jules, 5 p. 100. — Thévenot-Perrault, 9 p. 100. — Adjud., M. Thévenot Antoine, à Jambles, 9,10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie et serrurerie. Montant, 2.095 fr. Soumissionnaires : MM. Robillard, 4 p. 100. — Gauthier, 5 p. 100. — Adjud., M. Laille, à Chalon, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.255 fr. Soumissionnaires : MM. Jacquard, 9 p. 100. — Jallot, 11 p. 100. — Adjud., M. Armangeon, à Saint-Berain-sur-Dheune, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 7 avril. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux sur chemins. — 1^{er} lot. Branges. Construction d'un pont. Montant, 3.000 fr. Soumissionnaires : MM. Picard et Tallot, 1 p. 100. — Groueix, 6 p. 100. — Adjud., M. Morier, à Branges, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Mouthier-en-Bresse. Chemin des Rattes et des Champs. Rectification. Montant, 16.700 fr. Soumissionnaires : MM. Monnet, 7 p. 100. — Sauze, 7 p. 100. — Picard et Tallot, 11 p. 100. — Adjud., M. Mercier, à Petit-Noir (Jura), 12,15 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Sagy. Chemin d'Anjoux aux Gallands. Montant, 8.200 fr. Soumissionnaires : MM. Groueix, 1 p. 100. — Picard et Tallot, 3 p. 100. — Adjud., M. Eugène Fournier, à Frontenard, 12 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 13 avril. — *Mairie de Roussillon.* — Travaux d'adduction d'eau potable. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 4.538 fr. 30 p. 100 de rabais. Adjud., M. Tamissier, à Roussillon, 4 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Canalisation. Montant, 149.753 fr. 16. Soumissionnaires : MM. Arnaud, 10 p. 100. — Société des ouvriers plombiers-fontainiers de Paris, 10 p. 100. — MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 9 p. 100. — Lady, 12 p. 100. — Vinet, Gontrand et Cie, 12 p. 100. — Mme veuve Gibault, 9 p. 100. — Non adjugé. — 2^e concours. — Soumissionnaires : MM. Courtaud, Garnier, Gil et Cie, 9 p. 100. — Adjud., Mme veuve Charles Gibault, 63, avenue Philippe-Auguste, à Paris, 9,05 p. 100 de rabais. — Un maximum de rabais avait été fixé.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Lundi 9 juin, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Les travaux de construction d'un réservoir en ciment armé aux nouveaux abattoirs de la Mouchette, doivent faire l'objet d'un concours public. Ces travaux sont évalués à la somme de 40.000 fr. Cautionnement, 1/25^e du montant du devis présenté par l'entrepreneur-adjudicataire. — Le pli global contenant les pièces exigées devra obligatoirement être adressé au maire de Lyon, par la poste, recommandé et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le lundi 9 juin 1913, à 5 heures du soir. — Les plans, devis et cahier des charges sont déposés à l'Office du travail, hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. — En outre, des plans sont à la disposition des intéressés chez M. Garnier, architecte, place Sathonay, 4, à Lyon.

Rhône. — Vendredi 20 juin, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — La fourniture du mobilier de la salle de la mairie d'arrondissement, place Jean-Macé, doit faire l'objet d'un concours public. En conséquence, les entrepreneurs qui voudraient prendre part à ce concours devront faire parvenir à l'Hôtel de Ville, sous pli cacheté, un projet complet et une soumission sur timbre, conforme au modèle inséré au cahier des charges. — Le pli global contenant les pièces

sus-énoncées devra obligatoirement être adressé au Maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le vendredi 20 juin 1913 à 17 heures. — Les cahiers des charges sont déposés à l'Office du Travail, hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures. — En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Meysson, architecte, directeur des travaux, quai Gailleton, 34, à Lyon.

Rhône. — Mardi 3 juin, 2 h. — *Lyon, Caisse des dépôts et consignations.* — Restauration de toitures dans ledit établissement. — 1^{er} lot. Couverture, zinguerie. Montant, 58.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. — 2^e lot. Charpentes avec ferrures. Montant, 16.000 fr. Cautionnement provisoire, 400 fr., définitif, 800 fr. — 3^e lot. Maçonnerie. Montant, 4.000 fr. Cautionnement provisoire, 100 fr., définitif, 200 fr. — Renseignements à Paris, 56, rue de Lille, et à Lyon, 21, rue des Farges.

Ain. — Mercredi 4 juin, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Chemin n° 16. Construction d'un pont en maçonnerie de 15 mètres d'ouverture, sur le Troubléry. Montant, 21.665 fr. 33. A valoir, 2.334 fr. 67. Cautionnement, 700 fr. — 2^e lot. Chemin n° 16. Rectification à Rougeland. Montant, 21.560 fr. 59. A valoir, 739 fr. 41. Cautionnement, 600 fr. — 3^e lot. Chemin n° 28. Elargissement de la plate-forme de la chaussée, le long du tramway, au passage des ponts du Reyssouzet, sur 294 mètres. Montant, 2.265 fr. 95. A valoir, 134 fr. 05. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Chemin n° 10. Construction entre Porte et le plateau de la Fayarde, sur une longueur de 1.518 mètres. Mont., 15.372 fr. 18. A valoir, 450 fr. 82. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Chemin n° 33. Construction entre la limite de Talassieu et le chemin d'intérêt commun n° 19, sur une longueur de 1.559 mètres. Montant, 11.772 fr. 68. A valoir, 827 fr. 32. Cautionnement, 500 fr. — 6^e lot. Chemin n° 44. Construction entre la maison d'école d'Ordonnaz et la 1^{re} section construite sur une longueur de 1.305 m. Montant, 7.224 fr. 22. A valoir, 275 fr. 78. Cautionnement, 300 fr. — Les pièces des projets seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés à la préfecture (3^e division) de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures.

Allier. — Jeudi 23 mai, 3 h. — *Mairie de Montluçon.* — Ameublement d'un casernement pour un régiment d'infanterie. — Menuiserie. 1^{er} lot. Montant, 18.361 fr. 80. — 2^e lot. Montant, 16.104 fr. — Serrurerie. Montant, 13.824 fr. — 3^e lot. Montant, 11.328 fr. 10. — Mobilier. 1^{er} lot. Montant, 11.180 fr. — 2^e lot. Montant, 11.105 fr. 60. — Renseignements chez l'architecte, 13, rue Achille Allier, à Montluçon.

Ardeche. — Samedi 24 mai, 10 h. 1/2. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Route nationale n° 102. Consolidation et protection des culées du Pont de Ville : consolidation de murs de soutènement entre 46 km. 850 et 46 km. 910. Montant, 25.695 fr. 63. A valoir, 3.304 fr. 37. Total, 29.000 fr. Cautionnement, 800 fr. Frais, 150 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Guillet, ingénieur en chef à Privas, cours du Temple, 28. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division) et dans les bureaux de l'ingénieur ordinaire d'Aubenas.

Côte-d'Or. — Jeudi 29 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Entretien des bâtiments départementaux pendant trois années. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie — 2^e lot. Charpente et menuiserie. — 3^e lot. Couverture et zinguerie. — 4^e lot. Plâtrerie et carrelages. — 5^e lot. Serrurerie. — 6^e lot. Peinture, vitrerie et tenture. — Visa, quatre jours avant l'adjudication, par l'architecte en chef du département. — Renseignements à la préfecture.

Côte-d'Or. — Mardi 3 juin, 2 h. — *Hôpital de Dijon.* — Construction d'un pavillon d'isolement à l'hôpital général. — 1^{er} lot. Maçonnerie et terrassement. Montant, 13.770 fr. 11. Cautionnement, 480 fr. — 2^e lot. Charpente. Montant, 4.876 fr. 88. Cautionnement, 170 fr. — 3^e lot. Couverture, zinguerie. Montant, 2.745 fr. 96. Cautionnement, 100 fr. — 4^e lot. Plâtrerie. Montant, 2.653 fr. 37. Cautionnement, 95 fr. — 5^e lot. Menuiserie. Montant, 3.246 fr. 26. Cautionnement, 115 fr. — 6^e lot. Serrurerie. Montant, 2.821 fr. 45. Cautionnement, 100 fr. — 7^e lot. Marbrerie. Montant, 4.241 fr. 22. Cautionnement, 150 fr. — 8^e lot. Plomberie et appareils sanitaires. Montant, 2.018 fr. 71. Cautionnement, 70 fr. — 9^e lot. Chauffage. Montant, 3.000 fr. Cautionnement, 105 fr. — 10^e lot. Peinture et vitrerie. Montant, 2.802 fr. 31. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements chez M. Perreau, architecte, 6, place Auguste-Dubois, à Dijon, ou à l'hôpital.

Doubs. — Jeudi 29 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Montbéliard.* — Travaux communaux et vicinaux. — 1^{er} lot. Damprichard. Construction d'une école enfantine. Montant, 37.208 fr. 23. Cautionnement, 1.400 fr. — 2^e lot. Narbief. Réfection de la toiture de la mairie, etc. Montant, 1.854 fr. 75. Cautionnement, 80 fr. — 3^e lot. Tréviillers. Construction d'une cave à lait. Montant, 1.946 fr. 25. Cautionnement, 65 fr. — 4^e lot. Villars-sur-Ecot. Réparations à l'école, à l'église et au presbytère. Montant, 4.475 fr. 34. Cautionnement, 180 fr. — 5^e lot. Mémont. Chemin vicina. ordinaire n° 1, du Russey au Belieu. Rectification sur 2.115 m. 78. Montant, 21.678 fr. 29. Cautionnement, 1.000 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

Drôme. — Dimanche 1^{er} juin, 2 h. — *Mairie de Saint-Nazaire-le-Désert.* — Etablissement d'une conduite d'eau. Montant, 16.578 fr. 84. A valoir, 1.592 fr. 22. Total, 18.171 fr. 66. Cautionnement, 600 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. le Maire. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Lundi 6 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Chemin vicinal ordinaire n° 1. Construction entre Cézas et le chemin vicinal ordinaire n° 3 de Lacadière. Montant, 54.468 fr. 69. A valoir, 4.531 fr. 69. Total, 63.000 fr. Cautionnement, 1.800 fr. — Renseignements à la préfecture.

Gard. — Dimanche 1^{er} juin, 11 h. — *Mairie de Quissac.* — Construction d'un abattoir. Montant, 26.000 fr. Cautionnement, 1.500 fr. — Visa par le Maire au plus tard le 31 mai. — Renseignements à la mairie.

Hautes-Alpes. — Dimanche 25 mai, 2 h. — *Mairie de Laragne.* —

Agrandissement de l'hospice régional. Montant, 29.959 fr. 53. A valoir, 5.040 fr. 47. Total, 35.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 2.000 fr. — Visa par M. Sausse, agent voyer à Laragne. — Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 5 juin, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Besain. Chemin n° 4. Exhaussement sur 454 m. 85. Montant, 7.100 fr. Cautionnement, 220 fr. — 2^e lot. Vevy. Chemin n° 4. Construction sur 535 m. 05. Montant, 3.150 fr. — 3^e lot. Longchaumois. Chemin n° 69. Elargissement et rectification sur 2.324 m. Montant, 30.400 fr. Cautionnement, 900 fr. — 4^e lot. Chemin n° 80. Rectification entre les lieux-dits : 1^o Au grand Pré et Pré de l'Étang ; 2^o de la rampe de la Paguette sur 2.795 m. Montant, 26.800 fr. Cautionnement, 950 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef. — Les soumissions devront être déposées ou arriver, par la poste, sous pli recommandé, le 4 juin, avant quatre heures du soir. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Puy-de-Dôme. — Samedi 24 mai, 10 h. — *Mairie de Riom.* — Aménagement de nouvelles classes au collège. Montant, 11.428 fr. 57. Cautionnement, 300 fr. — Les soumissions devront être parvenues la veille de l'adjudication, avant quatre heures du soir. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Mardi 8 juillet, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Installation du chauffage à l'hôtel des postes et télégraphes de Mâcon. Les demandes d'admission devront être parvenues à la direction des postes à Mâcon, le 19 mai au plus tard. — Renseignements à la Direction des postes, 2, rue Guichenon, à Mâcon.

Savoie. — Lundi 26 mai, 10 h. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Place d'Albertville. Réorganisation du pénitencier militaire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries, etc. Montant, 25.800 fr. Cautionnement, 1.300 fr. Dépôt de garantie, 500 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente, etc. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 300 fr. Dépôt de garantie, 100 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, plomberie, etc. Montant, 11.500 fr. Cautionnement, 600 fr. Dépôt de garantie, 250 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 16 mai au chef du génie, à Albertville. — Renseignements à la chefferie du génie, à Albertville.

Savoie. — Jeudi 5 juin, 10 h. — *Sous-préfecture d'Albertville.* — Albertville. Travaux communaux. — 1^{er} lot. Construction d'un égout sous l'avenue Victor-Hugo. Montant, 30.014 fr. 75. A valoir, 2.985 fr. 25. Total, 33.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 1.000 fr. Frais, 500 fr. Auteur du projet, le Service des Ponts et chaussées. — 2^e lot. Alimentation en eau des hameaux de la Bottière et du Pommarey. Montant, 5.600 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 175 fr. Auteur du projet, M. Bellat, architecte à Albertville. Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'auteur du projet. Les soumissions devront être déposées ou parvenir le 4 juin, à 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Vaucluse. — Samedi 7 juin, 2 h. — *Préfecture.* — Routes départementales n° 3 et 6. Assainissement et suppression de deux cassis, dans la traverse et aux abords de Cadenet. Travaux à l'entreprise : Chaussée, 1.423 fr. 76. Ouvrages d'art, 3.688 fr. 96. Total, 5.111 fr. 82. Somme à valoir, y compris

les indemnités de terrain, 2.338 fr. 18. Total général, 7.500 fr. Cautionnement provisoire, 85 fr., définitif, 170 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division), de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de M. Minguier, ingénieur ordinaire, boulevard National, à Apt, de 8 heures à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

SPECTACLES

OLYMPIA C'est vendredi prochain, 23 mai, que s'inaugurera la saison d'été à l'Olympia, où, au milieu d'un luxe incomparable, entouré de ce que le confort moderne peut assurer, le tout Lyon, aimant les prodigieux spectacles, verra éclore la saison 1913.

Au cours de cette saison défilent à l'Olympia les plus notoires célébrités artistiques du temps, des numéros bien sensationnels, des grandes vedettes réputées et des artistes de talent aux genres multiples, sans oublier les vues inédites de l'Olympic-Cosmo. Donc, vendredi 23 mai, grande soirée de gala pour l'inauguration de la saison estivale. Débuts sensationnels.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vécutées, journal des actualités, film parlants et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vues et les entr'actes. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché de tous. Location, sans augmentation

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grólée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA 20, place Bellecour, angle rue de la Charité. — En présence du colossal succès de *Quo Vadis?* les représentations, qui ont déjà dépassé la soixantaine, continueront d'avoir lieu jusqu'au 22 mai en matinée et en soirée.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. Rey, 4, rue Gentil. — 64361

VICTOR DUPRÉ

Rue Tranchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boite rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

DÉLOGÉ FRÈRES

6, Rue de Fleurieu

LYON

TÉL: 1-19

LAVABOS

Douches - Bidets

SALLES DE BAINS



APPAREILS SANITAIRES

Granit-porcelaine

INSTALLATIONS EAU & GAZ

Entreprise de Travaux Hydrauliques

et Canalisation des Villes

W. Closets - Réservoir à Chasse

PARATONNERRE PERFECTIONNÉ

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuiles, Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{es}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuiles, Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES
à partir de 16 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés
ou sculptés.

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON — 63, Rue de la Villette — LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques

à l'encre
de Chine.

ACHARD & C^{IE} 3, rue Fénelon

— LYON —

Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique

de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Médaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

24, rue des Petites-Ecuries

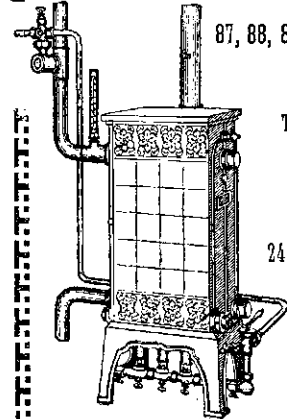
Téléph. 162.76

Renseignements

et

Notices sur demandes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER



VENTE DE BREVET

N° 414.770, MITRE DE CHEMINÉE perfectionnée, en ciment armé, garantie absolue de tirage, économie considérable de charbon, plus d'incommodité de fumée, de flocons et de cristaux de suie, et de gaz d'oxyde de carbone. Meilleurs certificats des autorités, etc. Système unique réalisant de gros bénéfices.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Rob Urscheler, Nadelberg, 18, Bâle (Suisse).

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

ET DANS SES SUCCURSALES

LOIS DES 25 FÉVRIER 1901
ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par D. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines
et du Timbre

Prix : 2,50; par la poste recommandé : 2,65